



2M Immobilier
SAS au capital de 10000€ - RCS Bordeaux 914 888 383
Siège Social : 11 avenue de la Libération 33380 Biganos
Tél : 05.56.26.74.74 - E-mail : biganos@laforet.com

Ventes - Barème 2024

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTIONS (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES H.T.	HONORAIRES T.T.C.
Jusqu'à 60.000 €	4.166,66 €	Forfait de 5.000 €
De 60.0001 à 200.000 €	5,83 %	7 %
De 200.001 à 300.000 €	5,00 %	6 %
De 300.001 à 400.000 €	4,58 %	5,5 %
De 400.001 à 600.000 €	4,17 %	5 %
De 600.001 à 800.000€	3,75 %	4,5 %
De 800.001 à	3,33 %	4 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat

* Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- . L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- . Notre agence est dans de cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

HONORAIRES MAXIMUM HORS TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2024

Les locations :

Honoraires maximum pour baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989

Pour la mission de location le mandataire a droit à une rémunération* spécifique par m² (TVA en vigueur 20%) calculée sur la surface habitable par parité de :

ZONE	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Etat des lieux
Très tendues	12 euros TTC / m ²	3 euros TTC / m ²
Tendues	10 euros TTC / m ²	3 euros TTC / m ²
Hors zones tendues	8 euros TTC / m ²	3 euros TTC / m ²

* Détail de la rémunération du mandataire au titre de la location du bien : visite du bien, étude dossier de candidature (solvabilité), présentation au propriétaire et rédaction du bail.

* Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleurs) : offerts

* Honoraires pour les baux commerciaux ou professionnels : 20,00 % HT du loyer annuel, hors charges, à la charge du locataire.

* Les prestations particulières :

Honoraires d'état des lieux : Baux régis par la loi du 06/07/1989 : 100,00 € TTC à la charge du bailleur.

Baux pour les parkings ou garages : 20% TTC du loyer annuel, hors charges, à la charge du locataire.

*La Gestion locative : en collaboration avec "DPC CONSEIL"

Honoraires de gestion : 7,95 % TTC du montant du loyer et charges par mois.

Option : Garantie Loyer Impayé : 2,35% TTC du montant du loyer et charges par mois.